



Un Lieu Unique d'Accompagnement

France Travail et Cap emploi travaillent ensemble à **l'amélioration et à la simplification des services** à destination des employeurs pour le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Concrètement ?

- Une offre de services intégrée réunissant les expertises des deux réseaux, en lien avec leurs partenaires
- Dans 1 lieu unique, le LUA (Lieu Unique d'Accompagnement) : 1 seule clé d'entrée pour des démarches simplifiées



4 bonnes raisons de faire
appel à
l'offre de services intégrée
France Travail / Cap emploi

1. Besoin d'informations sur l'emploi et le handicap

Nos conseillers vous informent sur :

- l'offre de services pour vous aider à recruter
- les aides et mesures de nos partenaires (Agefiph, Fiphfp)
- la réglementation, la législation



2. Besoin d'un accompagnement pour vos recrutements de personnes en situation de handicap

Nos conseillers vous proposent :

- des conseils sur l'attractivité de votre offre d'emploi :
 - environnement de travail et activités détaillées
 - critères de sélection adaptés à la réalité du marché et des spécificités du public
- un sourcing et une présélection enrichis grâce à la complémentarité France Travail - Cap emploi
- des services personnalisés pour anticiper les difficultés de recrutement : immersion, formation préalable au recrutement, méthode de recrutement par simulation...



3. Besoin de **conseils** et **services** liés à la **compensation du handicap** (adaptation du poste)

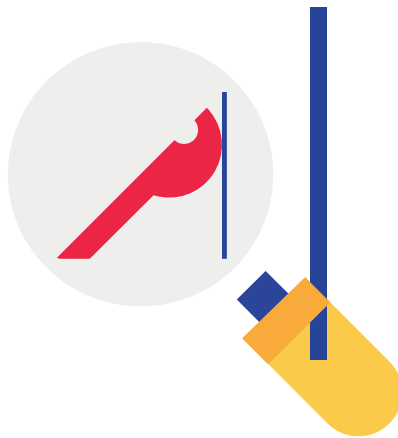
Les conseillers Cap emploi, en coordination avec les conseillers France Travail et en fonction de vos besoins, vous accompagnent pour :



- une analyse des postes de votre établissement et une identification des adaptations et compensations possibles
- une étude du poste et de son accessibilité au regard du handicap du futur collaborateur
- des conseils et une mise en œuvre des aménagements de poste nécessaires

4. Besoin d'un accompagnement pour l'intégration ou le maintien dans l'emploi d'un collaborateur en situation de handicap

Les conseillers Cap emploi, en fonction de vos besoins, vous accompagnent pour :



- sensibiliser vos équipes et vos managers à l'accueil d'un salarié en situation de handicap
- l'intégration de votre salarié
- vous proposer des solutions pour toute situation individuelle dans laquelle votre salarié/agent risque de perdre son emploi du fait des difficultés liées à son état de santé ou son handicap

FRANCE TRAVAIL ET CAP EMPLOI
PRÉSENTENT

Le lieu UNIQUE d'accompagnement

pour vos recrutements de personnes en situation de handicap



1 lieu unique : l'agence
France Travail, pour des
démarches simplifiées.

et bénéficier d'**1** offre
de services intégrée.



Une **expertise** France Travail et Cap emploi mobilisable lors de
tout recrutement ou d'un besoin de maintien dans l'emploi



- des informations sur l'emploi et le handicap



- un accompagnement pour vos recrutements



- des conseils et des services pour la compensation du handicap
(adaptation du poste et intégration du collaborateur)

- un accompagnement par un conseiller Cap emploi pour le maintien
dans l'emploi d'un de vos collaborateurs en situation de handicap

**CAP
EMPLOI**

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Culture
Général
Territoires

**France
Travail**



le Lieu Unique d'Accompagnement



un accès à un service simplifié et amélioré
pour l'accompagnement des employeurs dans le
recrutement de personnes en situation de handicap

CONTACTS • **FRANCE TRAVAIL** : 3995 / www.francetravail.fr • **CAP EMPLOI** : www.capemploi.info